

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 12^e jour du mois de janvier 2015, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Rémi Whittom
Christian Grenier
Alain Delarosbil
Frédéric Delarosbil

Est absent : M. Hébert Huard

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière ainsi que madame Marie-Andrée Henry, assistante greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2015-01-01 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des 8, 17 et 23 décembre 2014
5. Dépôt de document ou de correspondance
 - 5.1 Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.2 Lettre du Ministère des Transports – Limite de vitesse au viaduc
 - 5.3 Sympathie au maire de Bègles en France
6. Modification à la marge de crédit temporaire
7. Renouvellement de la subvention au Festival du Crabe
8. Soutien au CA du Centre d'entraînement
9. Vente d'un terrain situé sur la rue Scott
10. Permis d'intervention – Ministère des Transports
11. Modification de la résolution 2014-10-203
12. Modification des règlements 2007-295 et 2010-340 portant sur l'application du crédits de taxe
13. Rapport des conseillers
14. Adoption des comptes à payer
15. Suivi du budget
16. Affaires nouvelles
17. Période de questions des citoyens au président du conseil
18. Levée de la séance

Il est proposé par Madame Gina Samson que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec le point 5.3 ajouté par le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

2015-01-02 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8, 17 ET 23 DÉCEMBRE 2015

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait le suivi des procès-verbaux des 8, 17 et 23 décembre 2014. La lecture des procès-verbaux est exemptée puisque les conseillers ont reçu une copie il y a au moins 24 heures. Il est proposé par monsieur Christian Grenier que ces procès-verbaux soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

2015-01-03 5- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

5.1 Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque élu municipal a l'obligation légale de remplir une déclaration de ses intérêts pécuniaires chaque année de son mandat;

CONSIDÉRANT l'obligation légale du greffier de faire connaître lesdites déclarations;

Le greffier de la ville de Paspébiac dépose chacune des déclarations afin qu'elles soient reconnues comme un document public au sens de la loi.

5.2 Lettre du Ministère des Transports – Limite de vitesse au viaduc

Monsieur le maire fait la lecture de la lettre mentionnée en titre reçue le 10 décembre 2014 qui répond à la demande faite par madame Lucille Roussy quant à la limite de vitesse de 50 km/h au viaduc.

5.3 Sympathie au maire de Bègles en France

Monsieur le maire fait la lecture de la lettre de sympathie écrite au maire de Bègles en France, monsieur Noël Mamère, envoyée le 7 janvier dernier concernant les attentats survenus aux bureaux de Charlie Hebdo, à Paris.

2015-01-04 6- MODIFICATION À LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac est en attente de subventions soumises dans le cadre du transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la résolution 2011-11-232 concernant la marge de crédit temporaire de cinq cent mille dollars (500 000 \$);

CONSIDÉRANT QU'un remboursement de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) a été effectué sur cette marge de crédit temporaire;

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière réclame une résolution du conseil municipal pour obtenir une nouvelle marge de crédit temporaire de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice des finances et trésorière, madame Annie Chapados, et le directeur général, monsieur Paul Langlois à faire un ou des emprunts temporaires pouvant totaliser la somme maximale de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) en attente des différentes subventions gouvernementales.

2015-01-05 7- RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION AU FESTIVAL DU CRABE

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Crabe a bénéficié d'une subvention d'un montant maximal de dix mille dollars (10 000 \$) de la ville de Paspébiac pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Festival souhaite le renouvellement de la subvention pour l'édition 2015;

CONSIDÉRANT le succès du festival et du respect des prévisions budgétaires par les administrateurs pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Crabe, en vertu de la résolution 2014-03-45, doit produire un budget prévisionnel pour l'année en cours ainsi qu'un état de sa situation financière et que les deux exercices ont été présentés;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Crabe déposera un rapport vérifié pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice des finances et trésorière, madame Annie Chapados, à verser une subvention maximale de dix mille dollars (10 000 \$) au Festival du Crabe pour l'année 2015.

2015-01-06 8- SOUTIEN AU CA DU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a reçu une demande de soutien d'un montant de dix mille dollars (10 000 \$) de la part du conseil d'administration du Centre d'entraînement de Paspébiac, un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens pourront bénéficier d'un nouveau service;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'amélioration de la santé et de la condition physique des résidents de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs du Centre d'entraînement estiment essentiel cet investissement afin d'assurer l'ouverture du centre;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac peut, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, soutenir le développement d'une nouvelle entreprise à vocation économique, culturelle et ou sportive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gina Samson, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que la direction municipale élabore un protocole d'entente pour l'émission de ce soutien au développement remboursable d'un maximum de dix mille dollars (10 000 \$) et autorise le maire, monsieur Paul-Arthur Blais, et la directrice des finances et trésorière, madame Annie Chapados, à parapher les documents autorisant ledit soutien.

2015-01-07 9- VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE SCOTT

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a reçu le 31 décembre 2014, une offre d'achat pour un terrain situé sur la rue Scott;

CONSIDÉRANT QUE le terrain en question constitue une partie des terrains constitués par ceux de l'ancien Anneau de glace du Centre des Loisirs de Paspébiac Ouest Inc.;

CONSIDÉRANT QU'un acte de cession du Centre des Loisirs de Paspébiac Ouest Inc. pour la ville de Paspébiac a été signé;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat est au montant de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) comprenant le bâtiment situé sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la vente dudit terrain, l'élaboration d'un certificat de localisation et approuve la transmission de l'ensemble des documents pour l'enregistrement de la vente auprès de M^e Hermel Joseph, notaire, ainsi que la signature desdits documents par le maire, monsieur Paul-Arthur Blais, et la directrice des finances et trésorière, madame Annie Chapados.

2015-01-08 10- PERMIS D'INTERVENTION – MINISTÈRE DU TRANSPORT

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, par exemple : excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par Transports Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac demande à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

2015-01-09 11- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2014-10-203

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté par la résolution mentionnée en titre, un montant maximal pour la rénovation du sous-sol de l'ancien hôtel de ville servant au Centre d'entraînement;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux dépasse légèrement le coût initial prévu, soit d'un montant de deux mille deux cent soixante-seize dollars et quatre-vingt-six cents (2 276,86 \$) avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal modifie la résolution 2014-10-203 et autorise la directrice des finances et trésorière, madame Annie Chapados, à verser un montant maximal de deux mille deux cent soixante-seize dollars et quatre-vingt-six cents (2 276,86 \$) avant les taxes applicables à *Construction MacWoods Inc.*

2015-01-10 12- MODIFICATION DES RÈGLEMENTS 2007-295 ET 2010-340 PORTANT SUR L'APPLICATION DU CRÉDIT DE TAXE

CONSIDÉRANT QUE le programme mis en place outrepassa les budgets anticipés au cours des deux dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac souhaite toujours encourager la construction, la reconstruction ou la rénovation immobilière sur son territoire ainsi que l'accès à une première propriété pour les jeunes familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gina Samson, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que l'article 6 du *Règlement 2007-295 décrétant un programme de revitalisation comportant la remise de taxes foncières générales dans le secteur de la ville de Paspébiac défini à l'article 3, afin de favoriser la construction, la reconstruction, et la rénovation de bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels* soit modifié et applicable à compter du 1^{er} janvier 2015 et qu'il se lise dorénavant comme suit :

Article 6 – Période d'étalement des crédits de taxes foncières générales

Pour tout bâtiment admissible, dont le propriétaire a obtenu un permis du service d'urbanisme de la ville de Paspébiac, les montants pour les crédits de taxes foncières générales et la période d'étalement de ces crédits sont les suivants :

6.1 Pour l'exercice financier où les travaux sont complétés, le crédit de taxe est égal à la différence entre le montant de la taxe foncière générale qui aurait été dû si l'évaluation du bâtiment n'avait pas été modifiée et le montant de la taxe foncière générale dû aux travaux découlant du permis et de l'augmentation de la valeur du bâtiment résultant des travaux et de la réévaluation dudit bâtiment. Pour cet exercice financier, le remboursement est de 100 %;

6.2 Pour l'exercice financier suivant, l'exercice ou les travaux ont été complétés, le remboursement est de 50 %;

6.3 Pour le deuxième exercice suivant, l'exercice ou les travaux ont été complétés, le remboursement est de 25 %;

Si au cours de la période d'étalement dont il est fait mention, un nouveau rôle d'évaluation est déposé conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, les crédits de taxes foncières seront basés sur la valeur de l'augmentation arrêtée lors de l'évaluation déposée à la fin des travaux de construction, de rénovation et reconnu par l'évaluateur reconnu par la MRC de Bonaventure.

13- RAPPORT DES CONSEILLERS

Rapport du conseiller Rémi Whittom

Club de conditionnement physique et de la santé

Les travaux ont été retardés puisqu'il y a eu beaucoup de modifications apportées, par contre, à ce jour, les travaux sont terminés à 99 %. Il ne resterait qu'à entrer le système de carte d'entrée, les caméras à installer ainsi que le fonctionnement à être déterminé. Un communiqué sera envoyé par la poste quant à l'ouverture.

Monsieur Whittom souhaite une belle année à tous les citoyens et qu'il est important de venir aux séances du conseil afin d'être bien informé sur ce qui se déroule dans la ville de Paspébiac.

Rapport du conseiller Christian Grenier

Sécurité publique et service incendie

Depuis le 8 décembre 2014, huit (8) sorties ont eu lieu, soit :

- 10 décembre 2014 : Un fil cassé sur un poteau de téléphone dans la 6^e Rue
- 11 décembre 2014 : Un transformateur électrique défectueux sur la route du Quai
- 11 décembre 2014 : De la céramique cassée sur un poteau électrique sur la 4^e Rue
- 12 décembre 2014 : Une alarme d'incendie au 1^{er} rang à Hope
- 13 décembre 2014 : Un exercice de simulation d'évacuation en cas d'incendie à la Ville Bon repos à St-Pie X.
- 20 décembre 2014 : Une alarme d'incendie au rang 2 à Hope
- 22 décembre 2014 : Un incendie sur la 4^e Avenue Est
- 9 janvier 2015 : Une alarme d'incendie sur la rue St-Pie X

Une rencontre concernant les négociations en vue du renouvellement de l'entente entre la Ville et les pompiers volontaires a eu lieu le jeudi 18 décembre 2014. Une autre rencontre est à venir prochainement.

Office municipal d'habitation

Une réunion régulière du conseil d'administration de l'OMH a eu lieu le mardi 9 décembre 2014 à laquelle monsieur Grenier a assisté.

Camping Paspébiac-sur-mer

Une rencontre a eu lieu le jeudi 8 janvier 2015 avec le personnel responsable du Camping à la Ville afin de faire une première analyse et un portrait de la situation actuelle de celui-ci. De concert avec le Ministère de l'Environnement, la Ville devra cibler les interventions futures et déployer une idée de développement durable en ce qui concerne la problématique d'ensablement de la berge et du littoral.

Monsieur Grenier a participé à la table de travail du budget 2015 le 15 décembre 2014, au dépôt du budget le 17 décembre 2014, à la rencontre de négociation avec un entrepreneur engagé par la Ville le 18 décembre, à une visite d'un terrain à vendre par la Ville le 31 décembre avec le maire et à la séance préparatoire de la présente assemblée.

Rapport du conseiller Alain Delarosbil

Camping

Monsieur Delarosbil participe aux rencontres concernant le Camping Paspébiac-sur-mer et s'engage à donner des informations aux citoyens sur la situation et les changements à venir puisque la problématique ne touche pas seulement le camping.

Monsieur Delarosbil indique avoir assisté à toutes les rencontres du conseil municipal.

Rapport du conseiller Frédéric Delarosbil

Monsieur Delarosbil souhaite une bonne année 2015 à tous les citoyens et que la santé soit au rendez-vous.

Il indique avoir représenté la Ville le 10 janvier dernier au 7^e Tournoi Loisirs adulte de Paspébiac. Il s'agit du plus gros tournoi de ce genre au Québec. Les félicitations vont à monsieur Dave Huard et à toute son équipe.

Monsieur Delarosbil a également participé à toutes les rencontres du conseil municipal.

Rapport de la conseillère Gina Samson

Réunions du conseil

Madame Samson a assisté, en tant que conseillère, à toutes les séances régulières, extraordinaires, de travail et publiques prévues par le conseil.

Maison des Jeunes

Le début des travaux de réaménagement devrait se faire au cours du mois de février.

Politique culturelle

Puisque l'échéance dans l'application de la Politique culturelle est arrivée en décembre dernier, madame Samson tentera de revoir cette politique et d'appliquer ce qui y était prévu ou bien, de l'adapter au besoin.

Bibliothèque

Une prochaine rencontre du conseil d'administration est prévue à la fin du mois de janvier.

Dossier relations de travail

Les rencontres du comité de relations de travail (CRT) avec les employés de la Ville reprendront d'ici la fin du mois de janvier avec un objectif de maintien de ces séances plus régulièrement.

Le mot du maire

Le conseil municipal est déjà à pied d'œuvre dans plusieurs dossiers depuis le début de la nouvelle année dont certains dossiers extrêmement importants tels que celui de l'usine Unipêche M.D.M., de la réfection de la rue du Banc, du Camping et de la réfection totale de la rue Day.

2015-01-11 14- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de décembre 2014 au montant de trois cent cinquante-huit milles quatre cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-neuf cents (358 467,89 \$) soient approuvés pour paiement.

2015-01-12 15- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 31 décembre 2014 soit adopté.

16- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle à adopter.

17- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Aucune question posée.

2015-01-13 18- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 20 heures.